

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de MALLEMOISSON

Dossier n° DP 004 110 22 00012

Date de dépôt : 08 juin 2022

Demandeur : Monsieur RUIZ Louis

Pour : Division en 1 lot en vue de construire

Adresse terrain : Chemin de la Pinède à Mallemoisson (04510)

Références cadastrales : B 761 et B 773

ARRÊTÉ 2022-83

de non-opposition à déclaration préalable au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu la déclaration préalable pour des lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager présentée le 08 juin 2022 par Monsieur RUIZ Louis demeurant chemin de la Pinède 04510 MALLEMOISSON et enregistrée par la mairie sous le numéro DP 004 110 22 00012,

Vu l'avis de dépôt du dossier affiché en mairie le 08 juin 2022,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 20 juin 2022 et les pièces reçues en date du 24 juin 2022,

Vu le projet objet de la déclaration pour la division en 1 lot de 889 m<sup>2</sup> en vue de construire d'un terrain situé chemin de la Pinède à MALLEMOISSON (04510) et cadastré B 761 et B 773,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 16 juillet 2022,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 : Le nombre maximum de lots autorisés est de 1 lot.

Article 3 : L'Électricité en Réseaux - ENEDIS - avis du 08 juillet 2022 joint à l'arrêté : La puissance de raccordement sera de 12 kVA.

Article 4 : Réseau de distribution d'eau potable et Assainissement - Provence Alpes Agglo, avis 21 juin 2022 joint à l'arrêté.

Le 18 juillet 2022,

Le Maire,

Jean-Paul COMTE